



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 76958

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la proposition d'une classe lensoise de création d'un temps d'éducation au décryptage de l'actualité. Dans le cadre du Parlement des enfants, la classe sélectionnée pour la 3e circonscription du Pas-de-Calais, sur la base des événements terroristes tragiques de janvier 2015, propose que l'école puisse aider les élèves à mieux comprendre et mieux appréhender les informations diffusées par les médias et les événements qui se déroulent dans le monde. Si les parents ont naturellement la première responsabilité de dialoguer avec les enfants sur le contenu des médias qu'ils visionnent, la pédagogie des enseignants et l'intérêt d'une discussion collective entre les élèves sur leur perception respective des informations absorbées constituent des outils complémentaires dans l'éducation des enfants. Le Gouvernement a immédiatement pris ses responsabilités avec l'instauration d'une série de mesures, notamment en termes d'instruction civique, pour répondre à cette actualité qui a interrogé notre société sur la façon dont elle véhicule ses valeurs républicaines. C'est pourquoi, dans la lignée de ce volontarisme d'État et du droit à l'éducation défini dans la déclaration des droits des enfants, il lui demande si le Gouvernement entend étudier une possible mise en pratique de ce temps au sein des écoles.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la Grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République lancée le 22 janvier 2015, la mesure 3 prévoit la mise en place d'un parcours citoyen organisé notamment autour de l'enseignement moral et civique et de l'éducation aux médias et à l'information. Cet enseignement et cette éducation, menés conjointement autour de projets interdisciplinaires, offrent des temps pédagogiques propices à l'appropriation des enjeux liés à l'analyse et à la compréhension des questions d'actualité. La feuille de route sur l'éducation artistique et culturelle et l'éducation aux médias et à l'information annoncée le 11 février 2015 vient préciser cette mesure en insistant sur la nécessité d'associer à ces temps d'éducation au décryptage de l'information et de l'image, le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) et les acteurs issus du monde de la presse et des médias. Dans le cadre de la convention du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de la culture et de la communication sur l'éducation aux médias et à l'information signée le 17 décembre 2015, il a été décidé de mettre en commun les efforts des deux ministères autour d'axes structurants : - organiser un maillage du territoire, une mise en réseau des acteurs ; - encourager et faciliter les partenariats ; - favoriser les sujets des élèves et valoriser leurs pratiques autonomes d'expression ; - contribuer à la formation initiale et continue des enseignants ; - soutenir les enseignants dans la mise en place de "projets médias". Cette éducation aux médias, à l'information et donc à la liberté d'expression mobilise également les ressources des territoires. L'engagement des partenaires de l'éducation nationale est rappelé dans la mesure 5 de la Grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République. Dans les écoles, ces temps d'interventions, d'échanges argumentés et de débats seront l'occasion de fournir les outils et connaissances nécessaires pour lutter contre les dérives des théories du complot, du relativisme et de la rumeur. Les efforts conjoints du ministère de

l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de ses partenaires visent la formation du futur citoyen : un élève autonome doté de capacités d'analyse, de discussion, acteur de ses choix et donc responsable de ses actes.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76958

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2433

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1597